

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^e,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	30 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^e,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
11 Décembre 1872.

Chronique générale.

Jamais ministère n'aura reçu à sa naissance de plus nombreuses et de plus variées appellations que le ministère du 8 décembre.

Il est qualifié par les journaux thieristes de ministère d'apaisement, de transition, de transaction, d'amortissement, de temporisation, de la trêve ; un seul, le *Corsaire*, a osé le nommer le ministère du jour de l'an.

Les bonapartistes l'appellent le ministère de la déception ou ministère de bric-à-brac.

Les royalistes ne voient et ne peuvent voir dans ce replâtrage qu'un escamotage et une impuissante intrigue.

Les journaux du centre droit, plus réservés dans leurs jugements, croient cependant que le nouveau cabinet cache une tactique propre à amortir les chocs d'une crise aussi grave que prolongée, et d'un mot ils caractérisent leurs légitimes méfiances en baptisant le nouveau-né de *ministère des tampons*. Le mot est juste et restera.

Une réaction tend à s'établir en province contre la multiplicité des Adresses envoyées à M. Thiers.

Des pétitions se signent dans plusieurs départements, entre autres dans la Nièvre, le Pas-de-Calais, l'Indre, pour demander aux députés conservateurs le maintien du *statu quo*, et réclamer surtout tous leurs efforts pour l'éloignement d'une dissolution qui plongerait infailliblement le pays dans de nouveaux désastres. Tel est, en effet, le but de ceux qui se font aujourd'hui les propagandistes de cette théorie radicale.

On a distribué un rapport sommaire sur la proposition de la Roncière Le Noury, relative aux militaires qui pactisent les jours d'émeute, à l'intérieur, avec des rebelles.

Le général de Cisse aurait demandé tout récemment au ministre de l'intérieur de recourir à l'application des lois qui régissent la presse pour mettre un terme à l'inqualifiable campagne entreprise par les feuilles radicales contre l'honorable général Ducrot.

Les nouveaux ministres, MM. de Goulard, Léon Say et de Fourtou, sont entrés déjà en possession de leurs ministères respectifs : le premier, à l'intérieur ; le second, aux finances ; le troisième, aux travaux publics. Les chefs de service de chacun de ces trois départements ont été reçus dans la matinée à Versailles par les trois ministres.

Nous lisons dans le *Messageur de Paris* : Un bruit des plus graves circulait hier soir vers la fin de la Bourse, à propos de la visite de M. d'Audiffret-Pasquier à M. Thiers, et dont l'objet serait une tentative de conciliation entre la droite et la présidence.

On prétendait que dans le cas où l'entente ne s'établirait pas, et si M. Thiers invoquait encore ses engagements pris pendant l'insurrection de la Commune avec les délégués radicaux, la commission des quinze qui a assisté M. le Président pendant cette période épouvantable, publierait les procès-verbaux de ses séances *in extenso*, afin de décharger sa responsabilité dans cette étrange affaire.

Les procès-verbaux ne faisant aucune mention de ces engagements, leur publication prouverait qu'ils ont été pris par M. Thiers seulement et en dehors de la participation de la commission.

Dans cette hypothèse, alors comme aujourd'hui, M. Thiers aurait pratiqué le pou-

voir personnel dans sa plus large étendue, puisque la question de forme gouvernementale aurait été pour ainsi dire arrêtée par lui seul.

Il n'est pas sans intérêt, à la suite de cet article du *Messageur de Paris*, de lire la conversation suivante, tenue par M. Thiers, et dont nous trouvons le récit dans le *Français* :

« On parlait beaucoup hier de la conversation qu'a eue M. Thiers avec un des membres les plus importants de la commission des trente.

« M. Thiers se serait plaint d'abord du malentendu qui existe entre lui et la droite, composée, disait-il, d'hommes excellents, très-respectables, mais un peu inexpérimentés, et prenant souvent pour importantes des choses qui ne le sont pas.

« Moi-même, aurait ajouté M. le Président, je le reconnais, chacun a ses défauts : eh bien, le mien est d'être très-vif : oui, je suis très-vif. Mes amis, — et j'ai eu toujours de bons amis, qui m'ont toujours parlé, comme aujourd'hui, avec beaucoup de franchise : — mes amis me l'ont quelquefois reproché, et ils savent bien que je ne suis pas corrigé : eh bien ! c'est vrai ! souvent je prends les interruptions de quelques-uns des membres de la droite pour une expression de l'opinion de leur parti, et alors j'ai des vivacités qui compliquent le malentendu. »

« On parla alors du nouveau ministère :

« Qu'en diraient vos amis ? » demanda le Président à son interlocuteur, après lui avoir exposé les modifications ministérielles qui sont, ce matin, au *Journal officiel*.

« L'interlocuteur répondit qu'elles ne signifiaient pas grand-chose ; que les personnes des ministres étaient sans doute sympathiques, mais qu'on ne pouvait y voir un changement de politique ; puisque le gouvernement n'avait pris qu'un nouveau ministre, et celui-là parmi ceux qui s'étaient, par leur vote, séparés de la droite.

étaient tellement féroces que plusieurs d'entre eux, notés pour leur excessive dureté, refusèrent d'obéir et écrivirent à Pétersbourg pour offrir leur démission :

« Nous voulons bien servir le tzar, mais non pas un bourreau, » osèrent-ils dire.

Cette lettre fut renvoyée à Mouravief, en même temps que plusieurs centaines de médailles d'honneur à distribuer aux *Frères du Couteau*. Le proconsul décora de sa main les assassins de la bande de Blagourof et les félicita de leur patriotisme, mais il refusa la démission des officiers signataires de la lettre, se réservant de les chasser comme indignes.

Cet exemple stimula le zèle des tièdes et enflamma celui des ardents. Svinin, cantonné à Kielce et Mitved à Rasklomischk, demandèrent à marcher les premiers, et reçurent ordre d'occuper Stobnica, village situé à quelques verstes seulement du camp des insurgés.

La colonne infernale de Mitved avait déjà quitté depuis deux jours la station de Rasklomischk, que Svinin, malgré son ar-

deur patriotique, hésitait encore à s'éloigner de Kielce.

Tous ses efforts pour se procurer un guide avaient été infructueux : les habitants de la ville prétendaient ignorer le chemin, à travers la forêt, coupée de ravins et de marais, et les paysans des environs avaient complètement disparu.

— Ce diable de Mitved arrivera avant nous, répétait-il, en arpentant, après souper, sa salle à manger, vous verrez cela ; il arrivera avant nous, quoique parti de plus loin ; nous aurons une réprimande de Son Excellence le gouverneur Berg. Et à Stobnica, que trouverons-nous, je vous le demande ? rien moins que rien. Ah ! pauvre petit père, faut-il que tu sois malheureux ! ajouta-t-il, en s'attendrissant tout-à-coup sur sa propre destinée ; tout le monde t'abandonne ! toi-même, capitaine Kapoustine, tu ne m'aimes plus ; non, tu ne m'aimes plus !

Et, se passant les deux mains dans ses cheveux, l'ivrogne se mit à sangloter.

Cinq ou six officiers, par lesquels le brave

» On aurait pu, a-t-il ajouté, donner une toute autre satisfaction au parti conservateur sans même aller jusqu'à ceux qu'il considère comme ses chefs : ainsi, par exemple, M. Vitet, entrant au ministère, eût indiqué un désir de se rapprocher de la droite.

« — Ah ! oui, a repris vivement M. Thiers, vous voulez que je le prenne, uniquement parce qu'il s'est séparé de moi.

« — Mais, reprit le membre de la droite, il me semble, monsieur le Président, que vous n'avez pris M. de Fourtou que parce qu'il nous a quittés, et vous voulez que nous soyons contents ?

« La conversation a porté alors sur les engagements avoués de M. Thiers avec la gauche.

« M. le Président s'est écrié qu'il n'avait pas d'engagement formel : qu'il n'y avait entre lui et la gauche rien, absolument rien, que ce qu'il avait dit à la tribune, c'est-à-dire la promesse de ne pas porter atteinte au régime actuellement existant, que c'était la malveillance des partis, — eh mon Dieu ! il la connaissait bien, cette malveillance ! on n'a pas été quarante ans dans la vie publique sans la connaître ; — que c'était cette malveillance qui avait interprété ainsi les paroles très-simples, très-sincères qu'il avait dites à la tribune.

« Puis, avec ce sourire que tout le monde lui connaît, M. Thiers a ajouté :

« — Avez-vous jamais vu un perroquet descendre d'un arbre ?

« — Non, fit l'autre étonné.

« — Eh bien ! quand un perroquet est sur un arbre et qu'il veut en descendre, il tient une branche avec son bec, et il cherche avec ses pattes à en saisir une autre ; mais jamais il ne lâche la branche qu'il tient avec son bec que lorsqu'il a saisi l'autre avec sa patte. Eh bien ! comment voulez-vous qu'un gouvernement fasse autrement, lorsqu'il est entre plusieurs partis sur lesquels il doit s'appuyer tour à tour ? Je le répète, il y a entre vos amis et moi des malentendus : Dieu me garde de dire du mal de vos amis ! Ils sont excellents, mais ils sont un peu inexpérimentés. »

LES

FAUCHEURS

DE LA MORT,

Par AL. DE LAMOTHE.

CHAPITRE XXIII.

LES PROCONSULS.

(Suite.)

Berg et Mouravief, en arrivant au pouvoir, n'y apportèrent qu'une idée, en finir rapidement avec la résistance, pour se reposer ensuite dans la torture et s'enrichir dans le pillage.

Les généraux moscovites les Diotovsky, les Trépop, les Zabolotky, les Toll et cinquante autres massacreurs, reçurent ordre de marcher contre Langiévitich et d'anéantir l'armée nationale. Les instructions qu'ils re-

général s'était fait inviter pour leur faire honneur, à l'occasion de l'anniversaire de son jour de naissance, se regardèrent en souriant. A chaque repas que leur imposait le digne chef, pour les honorer à leurs dépens, Svinin, grave et solennel d'abord, puis, successivement, bienveillant, familier, gai, sans gêne, à mesure qu'il descendait les échelons de l'ivresse, terminait la gamme de ses transformations par l'attendrissement, la colère et enfin par un complet hébétément. Dans ce dernier état, glissant peu à peu de son fauteuil de président, il finissait par disparaître sous la table, où un ronflement sonore ne tardait pas à signaler la présence de l'un des plus ignobles buveurs au service de Sa Majesté l'empereur de toutes les Russies, y compris la Sibérie.

En ce moment, il n'était qu'à l'attendrissement, et pour s'y livrer plus à l'aise, il avait quitté la table pour se promener, la tunique ouverte, le grand-cordon pendant sur le dos, le visage empourpré, embrouillant ses moustaches, poussant des soupirs et bé-

LA PRESSE ET LES MINISTRES.

Le Rappel est désabusé sur M. Thiers :

« Un moment nous avons cru que M. le Président de la République prendrait l'initiative de cet appel au pays. »

« ... Cette espérance a été malheureusement déçue. »

Rien n'est changé, selon l'Avenir national :

« Il y a en plus, seulement, une trêve, une suspension des hostilités. »

Trêve ! dit aussi l'Opinion.

Telle est aussi l'opinion de l'Ordre :

« Ce déplacement ministériel n'est ni un commencement ni une fin. »

Le XIX^e Siècle loue les radicaux de n'avoir point profité de leur influence pour s'emparer des emplois :

« Mais ce qui horripile les monarchistes, c'est de voir que les républicains ont assez de désintéressement pour eux-mêmes, et assez de confiance en M. Thiers pour se résigner à attendre leur jour. Nous ne sommes point en colère. »

Le XIX^e Siècle est donc républicain ? jusqu'ici nous l'avons cru bonapartiste par reconnaissance, radical par intérêt, commun par prévoyance.

La République française fait meilleure contenance que ses compères.

« La situation du pays est entière, » dit-elle, mais elle ajoute :

« Apaisement de la crise dans l'Assemblée, qui facilite la reprise des affaires ; cohésion de toutes les forces du parti républicain pour aider la France à faire prévaloir sa volonté souveraine : tels nous paraissent être les résultats de la constitution du nouveau cabinet. Nous n'avons aucune raison de nous en montrer affligés. »

Si le français du Siècle est mauvais, ses intentions aujourd'hui sont bonnes :

« Un nouveau ministère s'est constitué presque à l'improviste, et nous entrons par ce fait dans une voie d'apaisement dont nous nous félicitons beaucoup au point de vue des affaires. »

« Afin de donner au côté droit de l'Assemblée des gages de son esprit conciliant, il a composé un cabinet qui est plus, à proprement parler, un cabinet d'affaires qu'un cabinet politique ; il a choisi pour ministres des hommes essentiellement conservateurs, dont les noms sont des garanties pour les plus défiantes de la droite. »

Le Corsaire a appelé le nouveau cabinet un « ministère de jour de l'an. »

« Bonnet blanc est remplacé par blanc bonnet. »

Le Gaulois dit : ministère de la déception ; le Figaro : ministère de transition.

« Nous espérons mieux ! » ajoute-t-il.

La France : ministère de transaction.

La Cloche : ministère de conciliation.

Le Pays est moins parlementaire :

« Ministère de bric-à-brac, composé sur les quais et au rabais. »

La Presse constate que M. Thiers n'a cédé à personne.

« S'il a donné des gages sérieux à la droite et au centre droit, en prenant des hommes qui leur appartenaient hier, il ne s'est ni désarmé ni désavoué. Il a eu le soin de choisir ceux qui avaient soutenu sa politique et défendu son message. »

La Gazette de France exprime le même avis :

« En prenant ses nouveaux ministres dans la minorité, M. Thiers se place au-dessus de l'Assemblée et proteste contre les revendications de la majorité ; sous ce rapport, il ne cède rien de ses prétentions au gouvernement personnel. Tout au plus peut-on lui savoir gré de n'avoir pas appelé auprès de lui les alliés plus ardents qui se sont acquis des droits certains à sa faveur par les services rendus dans la mémorable séance du 29 novembre et dans les bureaux, lorsqu'il s'est agi de l'élection de la commission des trente. »

L'Union ne voit pour la droite aucune raison de se laisser entraîner sur un terrain où la forme emporterait le fond.

Le Temps reproche au gouvernement de s'être montré « jusqu'à présent trop neutre et trop passif. » Il fait retomber sur M. Thiers la responsabilité de la crise. Avant le changement ministériel, il nous semble, le Temps tenait un tout autre langage.

Le Soir, qui était, comme le Président, en coquetterie avec les radicaux, croit le moment venu de se séparer de ces dangereux amis :

« Nous croyons bien que les seuls hommes politiques qui appuieront sans réserve le cabinet seront les radicaux. C'est chez eux une tactique, très-habile d'ailleurs et parfaitement licite, d'appuyer désormais et de défendre sans marchander tous les actes du Président. »

« Ils n'ont qu'un but : empêcher à tout prix l'Assemblée actuelle de constituer, fût-ce la République. »

Il faudrait pourtant s'entendre. Les conservateurs et les radicaux sont un obstacle. M. Pessard ne peut cependant pas constituer tout seul.

L'Événement, moins prévoyant que le Soir, ne s'est pas encore retourné contre les radicaux.

« M. Thiers est allé aussi près que possible de la droite. S'il s'aventurait plus avant, il tomberait entre les mains de l'ennemi. »

« On peut très-bien, sans les froisser, s'évertuer à attirer à soi le centre droit faiblissant et la droite flottante ; mais on n'a pas

le droit de jouer les seuls représentants qui personnifient l'opinion publique. »

Le Bien public laisse entendre que, dans la pensée du gouvernement, le ministère actuel n'est qu'un ministère de transition :

« Le moment n'étant pas venu de poursuivre la composition d'un ministère homogène, il fallait éviter de donner aux choix ministériels le caractère, soit d'une provocation à l'égard des adversaires, soit d'une renonciation aux principes posés et à la politique proclamée d'accord avec les amis fidèles du gouvernement. »

Le National ne serait mécontent que si les conservateurs étaient satisfaits.

« Jusqu'ici nous ne voyons rien qui doive attrister le parti républicain dans la reconstitution du ministère telle qu'elle est indiquée, ce matin, par le Journal officiel. »

Le National pense que le dernier coup est porté à l'union des membres de la droite.

La Liberté trouve que la politique personnelle de M. Thiers « a du bon. »

Elle convient cependant que cette politique personnelle est une ombre au tableau.

Elle ajoute :

« Cette ombre au tableau ne diminue pas la satisfaction que nous éprouvons en voyant le ministère reconstitué avec des hommes dont le nom peut préparer l'accord des partis en lutte. »

La Gazette de Paris est sévère, mais juste :

« A part M. Jules Simon, tel qu'il est, le nouveau cabinet est plutôt rassurant qu'inquiétant pour les intérêts conservateurs. »

M. Vuillot regrette que les nouveaux membres du cabinet, comme un ministre fameux, manquent de prestige :

« Et voilà, dit-on, la crise dénouée. Le Cid et Chimène se remarient. »

« Nous avions aussi prévu cette fin comique... Nous trouvons qu'elle l'est presque trop. »

« Laissons là Melpomène et descendons d'un cran :

» M. THIERS.

» Mon Dieu, qu'à tes appas, je suis acoquiné !

» L'ASSEMBLÉE.

» Que Marinette est folle avec son gros René !

» Peut-être que ce n'était pas bien la peine de jouer le grand jeu.

» D'un côté, la République est assez renvoyée aux calendes ; de l'autre, il faut craindre les accidents.

» Et pour conclure :

» Pauvres moutons, ah ! vous avez beau faire ! »

Les Débats réduisent le changement ministériel à une question de tactique parlementaire. C'est voir juste, sans doute, mais y a-t-il là de quoi donner satisfaction aux conservateurs ?

« L'essentiel, d'ailleurs, c'est que la nouvelle modification ministérielle ait pour effet de détacher de la droite un certain nombre de voix qui, en s'ajoutant à celles dont on est déjà sûr, puissent former une véritable majorité gouvernementale. »

Le Moniteur et la Patrie pensent que, si les conservateurs n'ont pas lieu d'être pleinement satisfaits, ils doivent encourager M. Thiers dans la voie d'une rupture complète avec la politique qu'approuve le parti radical.

Le Constitutionnel fait des vœux d'apaisement et de conciliation.

Voici les réflexions du Journal de Paris :

« Il n'est pas prouvé que l'Assemblée ne puisse se passer de M. Thiers, bien qu'elle ne le souhaite point. M. Thiers a pu se convaincre qu'il ne peut rien sans la majorité vraie, et la dernière épreuve a dû lui faire perdre tout espoir de la soumettre ou de l'entamer. »

Le Français trace aux conservateurs cette ligne de conduite :

« Demeurer unis dans la politique à la fois ferme et modérée qui a été la leur depuis l'ouverture de la session. Leur union seule peut forcer le gouvernement à venir définitivement à eux s'il en a en effet le désir, ou repousser ses manœuvres s'il songeait à nous jouer. Pour le moment, il convient d'attendre avant de rouvrir une lutte que les conservateurs n'ont jamais recherchée et qu'ils seraient heureux de voir se terminer par un accord sincère, — mais le moment n'est pas venu de désarmer. »

Le Morning Standard dit que la victoire des conservateurs est d'un excellent augure pour la France.

Ce pays, si longtemps tourmenté, ne s'est jamais trouvé dans une position meilleure depuis la malheureuse journée du 49 juillet 1870. Ce qui vient de se passer à l'Assemblée encouragera tous les conservateurs en France : ils prendront confiance et leurs forces augmenteront rapidement.

Il est facile de calculer les bénéfices qui doivent résulter de l'exploitation des forges de Liverdun, sans se livrer à aucun aléa.

Les deux hauts-fourneaux existants et les deux autres en construction produiront ensemble 460,000 kilogrammes de fonte par jour au prix de revient de 80 fr. les 4,000 kilogrammes.

Le prix actuel des fontes atteint déjà 450 fr. pour les fontes d'affinage ; il s'élève de 480 à 200 fr. pour les fontes de moulage et de seconde fusion ; nous les estimerons seulement au prix moyen de 430 fr., suivant des marchés déjà conclus dans Meurthe-et-Moselle. A ce prix, le bénéfice à réaliser est de 2,880,000 fr. Si l'on y ajoute le produit de la fabrication de la tôle et du fer pour un minimum de 600,000 fr., vu l'extension donnée à cet outillage, on arrive à un bénéfice net de 3,480,000 fr. dès l'année 1874.

— Ah ! pauvre petit père ! pauvre petit pigeon ! tout le monde t'abandonne, personne ne t'aime plus ! Ah ! pauvre petit père !

Et, se rapprochant de sa place, il buvait une rasade et recommençait à gémir, pendant que de grosses larmes tombaient de ses yeux hébétés.

Ce soir-là, c'était au capitaine Kapoustine qu'il s'en prenait, de l'abandon dans lequel il se trouvait si subitement plongé.

— Excellence, répondit enfin l'aide-de-camp interpellé d'une manière si touchante, je ne demanderais pas mieux que de vous être utile, mais j'ai eu beau chercher, je n'ai pu trouver un seul guide.

— Oh ! ne dis pas cela, mon chéri ; dis plutôt que tu ne veux pas me rendre service ; vois, l'Ours-Gris en a bien trouvé un.

C'est-à-dire, Excellence, qu'on lui a envoyé Tokolo, de Varsovie.

— Ah ! tu vois bien qu'on m'abandonne, moi, on envoie des guides aux autres et pas à moi. Pauvre Svinin, on veut que tu te perdes dans les forêts, où tu mourras de faim

et de froid... C'est une horreur... Kapoustine, m'aimes-tu toujours ?

— Comment donc ! Excellence, nous vous chérissons tous, répondit le lieutenant Asiolk.

— Alors, donne-moi à boire, j'ai une soif qui me dévore.

— Remplis son verre d'eau-de-vie et que ça finisse, murmura le capitaine à l'oreille de l'officier ; autrement, il va pleurer toute la nuit et nous empêcher de jouer.

Svinin vida à moitié le verre, et, à demi-suffoqué par le hoquet, se laissa tomber sur sa chaise.

Un moment, il demeura comme hébété, puis il recommença à pleurer et finit par se coucher à demi sur la table, le visage dans son assiette, à demi-pleine de crème.

Sans doute la fraîcheur le ranima, car relevant sa face, barbouillée ridiculement, il se mit à frapper du poing en criant :

— Vous êtes tous des traîtres et des ennemis du tzar, notre père.

Personne ne répondit, dans la crainte de recevoir des coups.

— Je veux un guide, continua Svinin, un guide tout de suite ; qu'on aille me chercher Abraham.

— Excellence, il a déserté, fit un sous-lieutenant qui, pour la première fois, avait l'honneur de festoyer son général.

Svinin roula des yeux hagards, empoigna une bouteille et la lança à la tête de l'insolent.

L'imprudent eut la chance d'esquiver le coup et, profitant d'un moment où le terrible invité attirait à lui un second flacon, s'esquiva de la salle.

— Chiens ! rugissait le général, je veux Abraham, tout de suite ; c'est vous qui l'avez caché. Kapoustine, va le chercher. Toi, ajouta-t-il, en s'adressant à son voisin, verse-moi à boire.

Celui-ci n'eut garde de désobéir, et il versa une rasade effrayante, espérant bien que ce serait le coup de grâce.

— Je vous ferai tous écorcher, comme des Polonais, des Podletzi, des fils de chienne ; vous n'êtes que des vers de terre, des boues de ma botte, continuait Svinin, en portant, d'une main tremblante, son verre

à ses lèvres. Où est Kapoustine ?

— Excellence, il est allé chercher Abraham.

— Et s'il ne le ramène pas avant cinq minutes, je le fais fusiller demain, oui, demain, ce soir même, quand j'aurai bu.

— Excellence, fit Kapoustine, en rentrant, Abraham attend vos ordres, le voici.

Et il poussa devant lui le juif, qui saluait à droite et à gauche, avec une humilité obéissante, mêlée de beaucoup d'inquiétude.

Ce fut un vrai coup de théâtre.

Svinin se dressa sur ses jambes avinées, comme un automate dont le ressort se détend et, ouvrant ses bras, il s'avança vers l'Israélite, en balbutiant :

— Cher pigeon, mon petit Abraham, viens ici que je t'embrasse.

Abraham eût préféré les coups de nagai-gue, auxquels il s'attendait, à cette tendre réception ; mais force lui fut de se laisser embrasser par l'ivrogne, qui voulut absolument lui faire boire, dans son propre verre, la moitié de l'eau-de-vie qui le remplissait.

(La suite au prochain numéro.)

La société anonyme des forges de Liverdun, constituée au capital de 4,500,000 fr. émet, du mercredi 11 courant au samedi 14 décembre, 17,646 obligations au taux de 200 fr., remboursables à 250 fr. et rapportant 42 fr. d'intérêt annuel, soit un revenu net de 8 0/0.

Elle émet, en outre, 4,000 certificats privilégiés de 550 fr. sur dépôt d'actions de la société avec un revenu fixe annuel de 44 fr. pendant les cinq premières années, revenu garanti par les banquiers de la *Société Industrielle*, et participant aux bénéfices de l'entreprise jusqu'à concurrence des 404 fr. 20. Ces certificats jouiront donc d'un revenu probable de 145 fr. 20, c'est-à-dire de plus de 25 0/0.

Les propriétés et garanties de la société comprennent :

1° La concession de mines de fer d'une étendue de 400 hectares ;

2° Une carrière calcaire servant au traitement du minerai ;

3° L'établissement métallurgique complètement aménagé pour une fabrication considérable ;

4° Des logements d'ouvriers et d'importantes constructions pour le personnel.

Si maintenant nous nous reportons aux bénéfices que nous avons indiqués ci-dessus pour un minimum de 3,480,000 fr., nous trouvons qu'en dehors du service des obligations et des réserves statutaires, les actions jouiront d'un revenu probable de 50 0/0.

On reconnaît, sans doute, qu'il est peu d'entreprises industrielles offrant des conditions de placement aussi favorables ; on remarquera également que celle de Liverdun se trouve exceptionnellement favorisée comme situation, comme économie de production, en même temps qu'elle se développe précisément dans des circonstances qui concourent à lui assurer le succès le plus complet, tout en servant les intérêts commerciaux de la France.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Les bulletins météorologiques ne nous donnent aucun exemple de mauvais temps aussi constants et aussi violents que ceux que nous traversons en ce moment. Depuis la Toussaint, l'atmosphère est constamment bouleversée par des tempêtes qui laissent de nombreuses traces de leur passage. Hier, il n'était pas très-sûr de traverser les rues de Saumur : de tous côtés, des ardoises, des tuiles et des débris de toutes sortes étaient détachés des maisons. Sur la place de la Bilinge, le vent a renversé une cheminée de la maison occupée par M. Lecoq, horloger. Des pierres sont tombées sur la voie publique ; mais nous n'avons aucun malheur à déplorer, personne ne longeait cette maison au moment de l'accident. Les autres pierres ont défoncé la toiture et sont restées dans le grenier.

Cette persistance du mauvais temps et l'élévation continue des eaux ne sont pas sans causer des inquiétudes.

La ville est submergée dans plusieurs quartiers : rue Brault, rue des Potiers, place Saint-Nicolas. Les prés de la Marmaillet sont également inondés ; quelques centimètres d'eau encore et la circulation peut être interrompue dans la rue d'Orléans, par les jardins de la Recette des Finances et de la maison Perrault.

A l'Institution Saint-Louis, « la cour des élèves, » dit le *Courrier de Saumur*, « commence à être submergée. » L'expression manque d'exactitude ; il fallait dire : *l'une des cours*, car on sait que, dans cet établissement, où toutes les éventualités possibles semblent avoir été prévues et calculées, il y a une cour supérieure qui est située à 4^m 50 au-dessus du niveau actuel de la Loire.

Quant à la maison, il faut que l'inondation monte encore de 80 centimètres, avant de verser, même dans les soubassements, une seule goutte d'eau.

Au Pont-Fouchar, la nouvelle levée qui relie la rampe du pont au coteau de Bagnoux a menacé hier toute la journée ; chaque flot, poussé violemment par la tempête, emportait le sable.

Les habitants de Saint-Clément ont signalé un point de la levée, entre leur bourg et Saint-Martin, qui leur paraissait faible. Le service des ponts-et-chaussées s'est transporté sur ce point pour prendre les mesures nécessaires.

La Loire a crû cette nuit de 0,20 centimètres ; le Thouet, de 0,30.

Hauteur de la Loire, à l'échelle du pont Cessart, aujourd'hui mercredi, à midi : 5^m 28.

Orléans, 10 déc., 11 h. 25, matin.

La quatrième recrudescence de la Loire depuis le 20 novembre aura son maximum ce soir, vers 5 heures. Il ne dépassera guère, je pense, le maximum précédent, 3^m 15. Il est causé par la quatrième recrudescence de l'Allier, annoncée précédemment.

En amont de Saumur, on éprouvera une nouvelle recrudescence dont le maximum ne doit pas dépasser le précédent.

A Saumur, la décroissance qui a commencé hier soir sera suspendue et le niveau remontera, mais en restant au-dessous du maximum qui a eu lieu hier, à 11 heures du matin. Ce maximum est de 5^m 12.

Quant à Nantes, je persiste à penser que l'extrême prolongation de cette crue, dont le cinquième maximum aura lieu ce soir à Orléans, élèvera le niveau du fleuve à 5^m 90 le 11 au soir.

Orléans, 10 déc., 4 h. 55, soir.

La Vienne croît pour la cinquième fois avec intensité. Son nouveau maximum, à Châtelleraut, dépassera celui du 8 décembre ; il sera sans doute de 4 mètres et aura lieu ce soir.

La situation à Saumur et en aval sera empirée. Je pense qu'à Saumur la quatrième recrudescence du fleuve atteindra 5^m 50. Ce cinquième maximum de la crue annoncée le 19 novembre aura lieu demain, vers 9 heures du soir.

Le quatrième maximum, qui a eu lieu hier, à 11 heures du matin, était seulement de 5^m 12.

Quant à Nantes, il est probable que le maximum y atteindra le niveau de la crue de janvier 1843, la plus forte du siècle à Nantes, soit environ 6^m 10.

Angers, 10 déc., 7 h. du soir.

Préfet à Maire de Saumur.

Nouvelle et forte crue de la Vienne. Nouveau maximum probable à Saumur, 5^m 50, demain 11 décembre, vers 9 heures du soir.

Faites publier et prévenir d'urgence MM. les maires de Montsoreau, Turquant, Parnay, Souzay, Dampierre, Saint-Hilaire-Saint-Florent, Villebernier, Saint-Lambert-des-Levés, Bagnoux, Varrains, Distré, Chacé, Artannes, Saint-Cyr, le Coudray, Saint-Just, Brézé et Vivy.

On lit dans l'*Indépendance*, de Nantes :

Prévenus dès hier, les navires, dans notre port, ont été solidement embossés et amarrés aux quais.

Le plus triste, en définitive, c'est l'augmentation rapide de la Loire. Tous les quartiers inondés pendant la dernière crue le sont de nouveau, et malheureusement d'une façon plus inquiétante.

A la dernière heure, le fleuve marque, à l'échelle du pont de la Bourse, 5 mètres 50.

C'est donc, depuis hier, une augmentation de 0^m 35 c.

La navigation, gênée partout en général, a, pendant la semaine dernière, subi sur le littoral vendéen, en particulier, des contretemps assez sérieux.

La mer était très-grosse ; les navires qui sont encore dans les ports ne peuvent en sortir par suite de la continuation du mauvais temps.

Expéditeurs, armateurs, destinataires, ne devront s'en prendre qu'à la mer du retard survenu dans leurs transactions.

Les exercices militaires prescrits par le ministre de l'instruction publique ont commencé dès la rentrée dans la plupart des lycées de France. Ces exercices sont commandés par des sous-officiers instructeurs de l'armée.

Les jeunes gens au-dessous de seize ans ne sont pas appelés à y prendre part.

LES TRIBUNAUX DE COMMERCE.

Le *Journal officiel* a promulgué la loi dont la teneur suit :

« Par dérogation à l'article 624 du code de commerce, le renouvellement partiel des

membres des tribunaux de commerce, élus en vertu de la loi du 21 décembre 1871, aura lieu au mois de décembre 1873 ; le président et la première moitié des juges et des suppléants resteront en fonctions jusqu'au mois de décembre 1874. »

Un arrêté préfectoral, en date du 7 décembre, porte que « les adresses des conseils municipaux de Nantes et de Saint-Nazaire à M. le Président de la République que sont déclarées illégales. »

La cour d'assises de la Sarthe, dans son audience du 7 décembre, a condamné à la peine de mort le nommé Pavillon, reconnu coupable d'assassinat, et aux travaux forcés à perpétuité la veuve Bouton, coupable de complicité d'assassinat avec le précédent, mais en faveur de laquelle le jury avait admis des circonstances atténuantes.

Faits divers.

La cour d'assises de la Charente, sur la déclaration du jury, vient de condamner un braconnier qui avait tiré un coup de fusil sur un gendarme à 25 fr. d'amende et à la confiscation du fusil, pour *délit de chasse*. Heureusement, le gibier n'est pas mort.

Dans une affaire analogue, un braconnier fut acquitté, il y a une vingtaine d'années, par un jury champenois. Le président du jury, en entendant le président prononcer la mise en liberté de l'individu, se leva tout pâle :

« — Monsieur le président, fit-il, si c'était un effet de votre bonté de retenir notre acquitté jusqu'à demain, je vous serais bien reconnaissant. J'ai un bois à traverser ce soir. »

Il est difficile de faire en même temps de la politique et de l'administration. Aussi se plaint-on, en général, à Lyon, du maire et des conseillers municipaux, qui ne trouvent jamais moyen de s'occuper de la ville qu'ils administrent, absorbés qu'ils sont par les hautes préoccupations politiques auxquelles ils sont mêlés.

Une jolie esquisse de mœurs américaines dans l'*Univers* :

« Comme le titulaire de la présidence reste le même, la curée des places sera moins complète qu'à l'ordinaire. On n'aura à se partager que les dépouilles d'un petit nombre de fonctionnaires qui n'ont pas fait preuve d'un zèle assez ardent et de quelques autres qui ont été ouvertement hostiles. »

« Les services équivoques qu'on a acceptés sont cependant tellement nombreux qu'il faudra sans doute sacrifier bien des serviteurs fidèles pour récompenser les néophytes du parti. Se débarrasser sans cérémonie des gens dont on a plus besoin, cela a de tout temps été une vertu républicaine. »

« Ce pauvre M. Lincoln a été, comme tous les autres, assailli de demandes indiscretes par ses amis politiques. Mais il avait de l'esprit, lui, et il trouvait généralement moyen de repousser les attaques par un bon mot. »

« En 1864, assez gravement malade, il dit un jour à l'homme qui le soignait :

« — Maintenant, vous pouvez laisser entrer tous les solliciteurs. J'ai enfin quelque chose à leur donner à tous. »

« Il avait la petite vérole ! »

Une nouvelle locution.

Depuis les dernières séances de l'Assemblée, on ne dit plus :

Avoir une araignée dans le plafond.

On dit :

Avoir un député radical dans la tribune.

LE FER ET LA TOILETTE. — L'emploi du fer qui a fait toute une révolution dans l'art de l'architecte, intervient de même dans l'édifice de la toilette féminine. La crinoline a disparu, mais les cercles en acier, les ressorts qui font bomber les jupes et donnent aux femmes élégantes l'apparence de Vénus Callipyge, sont restés. En France seulement, l'industrie qui fabrique ces menus engins de

la coquetterie, en débite 2,400,000 kilogrammes qui sont portés par le sexe que nous avons la fatuité de qualifier de « faible ! »

Dernières Nouvelles.

Le cinquième bureau a été convoqué hier en réunion extraordinaire, pour procéder au remplacement de M. de Fourtou, membre démissionnaire de la commission Dufaure.

Les 2 candidats en présence étaient M. le duc de Broglie, pour la droite, M. Lacaze, pour la gauche.

M. le duc de Broglie a été nommé par 24 voix contre 23 voix données à M. Lacaze.

Les termes du manifeste de la gauche radicale pour la dissolution ne sont pas encore définitivement arrêtés. Le bureau de la réunion cherche une rédaction qui permette aux membres de la gauche républicaine de signer ce manifeste.

Malgré tous les bruits contraires, c'est seulement à la séance d'aujourd'hui mercredi que la commission Dufaure prendra une décision définitive et émettra son vote sur la question de priorité entre les conditions de la responsabilité ministérielle et les attributions des pouvoirs publics.

On a distribué hier matin un rapport fait par M. Mayaud, au nom de la commission des marchés sur l'affaire Cornilleau.

M. Keller doit, dit-on, déposer un projet de loi tendant à attribuer aux Alsaciens-Lorrains les terrains de la Sologne appartenant à Napoléon III.

Le *Journal officiel* promulgue la loi sur les engagements volontaires, votée le 30 novembre dernier par l'Assemblée nationale.

Bulletin commercial et agricole.

Au marché de mercredi, à Paris, les offres faites en blé étaient peu nombreuses. Les prix étaient plus avantageux à Lyon qu'à Paris, toute la ligne du Bourbonnais porte ses échantillons sur cet important marché, où la Suisse vient acheter chaque semaine.

De beaux blés du Poitou ont été vendus 37 et 38 ; les blés ordinaires en état sain se paient de 36 à 36 50 ; les blés médiocres ou inférieurs se vendaient très-lentement de 33 à 34 fr.

Le tout par 120 kil., réglés en gare à Paris.

Sur les marchés de province, la baisse du blé n'a pas été très-marquée, bien que la meunerie, dans toutes les directions, ait montré peu d'empressement aux achats.

Dans le Midi, Marseille, par l'élévation du prix du blé, soit en disponible, soit en livrable, exerce une grande influence ; la culture ne se décide pas facilement à faire de la baisse en voyant les bons blés étrangers, qui certainement ne valent pas les blés fins, indigènes, se vendre de 41 à 43 fr. la charge de 124 à 128 k.

Malgré tout, Toulouse est venu avec un peu de baisse.

Sur les marchés de la ligne, les offres ne sont pas importantes et les blés, selon mérite, se vendent de 22 50 à 23 50 les 80 k., en premier achat.

A Bordeaux, les prix des blés et des farines se maintiennent avec une certaine fermeté.

Nantes est calme ; la Loire a causé de sérieuses inquiétudes et le chômage a été forcé dans un grand nombre d'usines situées sur la Maine, sur la Sarthe, ou tous les cours d'eau plus ou moins importants qui vont grossir le fleuve. Il y a donc eu peu d'empressement aux achats dans toute cette région.

La Normandie a eu également à souffrir de l'excès des pluies.

A Rouen, le blé a haussé de 50 c. environ par quintal.

Dans le Nord, il n'y a pas eu de baisse. Lille est resté commercialement sans variation ; la mercuriale a constaté quelques centimes de hausse.

Dans le Centre, sur la ligne du Bourbonnais, les blés ne baissent pas.

Sur les marchés du rayon de Paris, il y a eu un peu de baisse; les qualités, du reste, laissaient beaucoup à désirer et la meunerie dont les usines sont submergées, n'a pas jugé le moment opportun pour acheter des blés.

Mercredi dernier, dit le *Lochois*, la foire de Loches, une des meilleures de l'année, comme celle du mois prochain, favorisée par un beau temps, avait attiré une foule nombreuse.

Le champ de foire était garni d'animaux de toute espèce. En effet, on y comptait un très-grand nombre de vaches laitières et d'élevés de l'année amenés du Poitou, beaucoup de chevaux, plus de 200 cochons gras et environ 500 laitons et batardeaux.

Les apports en céréales de toute espèce étaient exceptionnellement très-importants. Il y avait plus que de la fermeté dans les prix. De nombreuses affaires en blé ont été traitées sur échantillons.

Pour les articles non signés : P. GODET.

LA SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE

57, RUE TAITBOUT, A PARIS

Ouvrira les Mercredi 11, Jeudi 12, Vendredi 13 et Samedi 14 Décembre 1872

UNE SOUSCRIPTION PUBLIQUE

AUX TITRES DE LA SOCIÉTÉ ANONYME DES

FORGES DE LIVERDUN

(MEURTHE ET MOSELLE.)

Capital social : 4,500,000 Fr., et siège à Paris.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

MM. DE SAINT-PAUL, G. O. *, ancien préfet de la Meurthe et du Nord, Président de la Compagnie des Chemins de fer de Picardie et Flandres, et de la Compagnie des Chemins de fer Nantais, à Paris;

Ch. J.-B. BARBE, *, Président du Conseil des Prud'hommes, maître de forges;

BRASSIER, *, ancien Préfet, à Paris; Vicomte DROUOT, O. *, ancien député de la Meurthe, à Nancy;

GALLAND, industriel à Nancy et Administrateur des Usines d'Uladowka (Russie);

LEBEAU, Administrateur de la société anonyme des Forges de Bèze (Côte-d'Or);

POTHIER, (de la maison Pothier et Sublet), Administrateur des forges de Bèze, ancien Adjoint au

IV^e arrondissement de Paris, marchand de fers, à Paris; P. BARBE FILS, *, ancien élève de l'école Polytechnique, ancien membre de la Chambre de Commerce de Nancy; FALCON DE SIMIER, O. *, ancien Préfet, à Paris, Commissaire.

ÉMISSION DE 47,646 OBLIGATIONS

A 200 FR. — REMBOURSABLES A 250 FR.
Intérêt : 12 francs, payable les 15 avril et 15 octobre, jouissance du 15 octobre 1872.
Par le Taux d'Émission, le remboursement à 250 fr., et l'intérêt, le revenu s'élève à 8 0/0 l'an.

Deux tirages par an, les 15 janvier et 15 juillet, à dater du 15 janvier 1874.

Le montant des Obligations est destiné à augmenter de deux hauts-fourneaux de grande dimension et d'un laminoir, les établissements actuellement en pleine activité.

Tout souscripteur d'Obligations a droit de souscrire par préférence aux certificats privilégiés.

ET DE 4,000 CERTIFICATS PRIVILÉGIÉS de 550 francs.

Revenu annuel fixe 44 fr. »
Participation aux bénéfices 101 20

REVENU PROBABLE 145 20

soit plus de 25 0/0.

Ces titres, émis en représentation de 4,000 Actions acquises de sujets Prussiens, anciens co-proprétaires des Forges de Liverdun par la Société Industrielle, sont délivrés au prix de 550 francs l'un, avec un revenu fixe de 44 francs, garantis par cette Société, pendant les cinq premières années, et payables par semestre, les 15 Avril et 15 Octobre.

Ils ont droit, en outre, à une participation de moitié aux bénéfices des Actions; l'autre moitié restant acquise à la Société Industrielle comme compensation de sa garantie.

L'Action produira, dès 1874, un revenu de 246 fr. 40 c. sur lesquels il faut déduire 44 francs pour intérêt fixe, soit à titre de dividende 202 fr. 40 centimes, dont moitié aux

Certificats 101 fr. 20
qui, ajoutés aux 44 »
donnent un revenu total de 145 fr. 20

Les Certificats privilégiés étant la représentation des Actions, jouiront de l'amortissement dans les mêmes conditions et seront remplacés par des titres de jouissance.

Tout porteur de Certificat privilégié pourra toujours se faire délivrer en échange UNE ACTION de la Société des Forges de Liverdun.

CONDITIONS DE VERSEMENT :

OBLIGATIONS
En souscrivant 25 fr. }
A la répartition (le 20 décem.) 60 }
Du 15 au 20 janvier 1873. 60 } 200 FR.
Du 5 au 10 mars 1873. 55 }
Bonification en libérant à la souscription 2

Versement net 198 FR.

CERTIFICATS PRIVILÉGIÉS.

En souscrivant 25 f. }
A la répartition (le 20 déc.) 75 }
Du 15 au 20 janvier 1873. 75 }
Du 15 au 20 février 1873. 75 } 550 FR.
Du 15 au 20 mars 1873. 75 }
Du 15 au 20 avril 1873. 75 }
Du 15 au 20 mai 1873. 75 }
Du 15 au 20 juin 1873. 75 }
Bonification en libérant à la souscription 10

Versement net 540 FR.

COUPONS PAYABLES au siège social, et à la SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE.

EXPOSÉ

LA SOCIÉTÉ ANONYME DES FORGES DE LIVERDUN s'est constituée dans l'Assemblée générale du 3 octobre 1872, après avoir justifié à ses nouveaux actionnaires que les instruments de travail dont elle a disposé, jusqu'à ce jour, lui permettent de réaliser, durant l'exercice 1873, un bénéfice d'environ 1,400,000 francs, et que ce bénéfice sera porté au chiffre de 3,480,000 francs environ, lorsque les nouveaux hauts-fourneaux et les laminoirs déjà en construction seront entrés en roulements, c'est-à-dire à partir de 1874.

PROPRIÉTÉS ET GARANTIES DE LA SOCIÉTÉ EN PLEINE EXPLOITATION.

1^o Une Concession de Mine de fer de 400 hectares environ, avec les emplacements extérieurs nécessaires aux services.

2^o Une carrière de pierre calcaire.

3^o Un Etablissement métallurgique très-complet pour la fabrication de la fonte, construit en 1865.

4^o Des logements pour un grand nombre de familles employées aux travaux des Mines et des Forges, avec cantine et économat : une construction importante destinée à l'habitation du Directeur et des Ingénieurs.

EXPLOITATION — BÉNÉFICES.

Chaque fourneau produisant 40,000 kil. par jour à 80 fr. les 1,000 kil., les deux fourneaux existants dépensent par an fr. 2.304.000

Au prix moyen de 130 fr. les 1,000 kil., la recette est de 3.744.000

Et il reste un bénéfice de 1.440.000

Les deux nouveaux fourneaux donneront un bénéfice égal de 1.440.000

et celui du laminoir étant de 600.000

Le bénéfice total pour 1874, est de fr. 3.480.000

A DÉDUIRE :
Intérêts et amortissement des Obligations fr. 350.000 }
Intérêts aux Actions 270.000 } 1.316.000
Réserves, etc., etc 696.000 }

BÉNÉFICE NET 2.164.000

Soit 246.40 par Action après achèvement complet des usines.

Les Titres seront cotés à la Bourse.

N. B. Toute demande adressée avant le jour de l'ouverture de la souscription ne sera pas susceptible

de réduction; les souscriptions seront ensuite réduites proportionnellement.

LES SOUSCRIPTIONS SONT REÇUES DÈS CE JOUR

Jusqu'au SAMEDI 14 DÉCEMBRE 1872 inclus.

A Paris : } A LA SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE,
} 57, RUE TAITBOUT, et au Bureau
} auxiliaire A, pl. du Château-d'Eau, 9.

On peut également souscrire en versant au crédit de la Société industrielle, dans toutes les succursales de la Banque de France, ou en envoyant des mandats, chèques, bons de poste, billets de banque, coupons et tous titres, par lettres chargées, adressées à M. le Président du Conseil d'administration de la Société industrielle.

Seront reçus en paiement tous Titres au cours moyen du jour et tous coupons échéant jusqu'au 15 janvier 1873, sans frais aucuns.

Santé à tous rendue sans médecine par la délicate farine de Santé Revalésière Du Barry de Londres.

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

Santé à tous par la douce Revalésière Du Barry, qui guérit, sans médecine, ni purge, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acides, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, érysième, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

Certificat N° 69.718.

Ticheville (Orne), 70 mars.

Ayant pris de la Revalésière pendant quelque temps et m'en étant très-bien trouvé, j'en ai donné à plusieurs personnes, à qui cela a parfaitement réussi, particulièrement aux hydropiques; trois en sont radicalement guéries. Pour les toux gagnées par un refroidissement, cela les arrête à la minute; pour les rétentions d'urine et les maux d'estomac, cela produit le meilleur effet et chasse la mélancolie.

LANGEVIN, curé.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalésière qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La Revalésière chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, COMMON, rue St-Jean, GODRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY ET Co., 26, place Vendôme, Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 10 DÉCEMBRE 1872.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance 1 ^{er} janv. 71.	53 45	»	»	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	842 50	»	2 50	C. gén. Transatlantique, j. juill.	383 75	»	»
4 1/2 % Jouiss. 22 septembre.	76 50	»	50	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	630	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	415	»	1 25
4 % Jouissance 22 septembre.	»	»	»	»	415	»	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	563 75	»	3 75
5 % Emprunt	84 20	»	»	Crédit Mobilier	415	»	»	Société autrichienne, j. janv.	»	»	»
Emprunt 1872	86 15	»	»	Crédit foncier d'Autriche	970	2 50	»	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	210	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	392 50	»	»	Orléans	275	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	375	»	»	Est, jouissance nov.	505	»	1 25	Paris-Lyon-Méditerranée	274	»	»
— 1865, 4 %	440	»	1 25	Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	827 50	»	»	Est	265 50	»	»
— 1869, 3 % t. payé.	277	»	»	Midi, jouissance juillet.	585	»	»	Nord	288 75	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	247	»	»	Orléans, jouissance octobre.	810	»	5	Ouest	274 50	»	»
— libéré	»	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	505	2 50	»	Midi	273 60	»	»
Banque de France, j. juillet.	4500	»	25	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	693 75	1 25	»	Deux-Charentes	247 50	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	605	»	2 50	Compagnie parisienne du Gaz.	70	»	»	Vendée	243	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	495	»	»	Société Immobilière, j. janv.	70	»	»				
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	450	»	»								

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE. LES IMMEUBLES

Ci-après,

Appartenant à M. Louis Duveau, propriétaire à Varrains.

Commune de Chacé.

1^o Huit ares de terre, en luzerne, à l'Humelais, joignant au levant et au midi Mauriceau, au couchant le chemin de Saumoussay.

2^o Douze ares de terre, aussi en luzerne, situés au Moulin-Cbelot, joignant au levant le chemin de la Perrière, au midi Rebeilleau et autres, au couchant Robin, au nord Bougouin et autres.

3^o Quatre ares de vigne, au Bas-Poyeux, joignant au nord et au levant Pasquier, au midi le chemin du Bout-Vincent, au nord Duveau.

4^o Dix-sept ares de vigne; en Poyeux, joignant au levant et au midi M^{me} veuve Chevallier, au couchant Carret et autres, au nord M^{me} veuve Chasles et autres.

Commune de Saint-Cyr-en-Bourg.

5^o Six ares de terre, en luzerne, à l'Espinay, joignant au levant Caillé, au midi le chemin des Bas-Guegné, au couchant Touzé, au nord Gilbert.

6^o Vingt-et-un ares de terre et vigne, sous le Moutier, joignant au levant le Cimetière, au midi la rue Foucault, au couchant Boutet, au nord la rue.

7^o Douze ares de vigne, dans les Hautes-Gardes, joignant au levant Chasles, au midi Gilbert, au couchant M^{me} Chevallier, au nord Poireau.

8^o Huit ares de terre, en luzerne, dans les Basses-Gardes, joignant au midi Sauzay, au couchant M^{me} Chevallier, au nord Sanzay.

Commune de Souzay.

9^o Huit ares de vigne, sur le Mureau, joignant au levant Girard, au midi Lemoine, au couchant M^{me} Chevallier, au nord Sanzay.

10^o Douze ares de vigne, au Haut-Mureau, joignant au levant la route de Souzay, au midi Venou, au couchant Brisson, au nord Rebeilleau.

11^o Dix ares de vigne, au Callo-

dières, joignant au levant Pasquier, au midi Richard, au couchant la route de Souzay, au nord Breton.

12^o Dix-huit ares de terre, en luzerne, au Bas-Mureau, joignant au levant Félix Hardouin, au midi Saulais, au couchant Lemoine, au nord le chemin des Vannières.

Toutes facilités de paiement seront accordées.

S'adresser audit Louis DUVEAU, chaque samedi, de huit heures à onze heures du matin, en l'étude de M^e LAUMONIER, notaire, ou à M^e LAUMONIER. (607)

A VENDRE

OU A LOUER

Pour le 24 juin 1873,

MAISON, COUR, REMISE ET ECURIE,

Situées à Saumur, rue du Puits-Tribouillet, n° 4.

S'adresser à M. MAUBERT, à Tours, impasse Heurteloup, n° 5. (571)

ON DEMANDE un valet de chambre.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE pour correspondants en Province des hommes honorables, entendant les affaires (appointements et remises).

Ces personnes auront à s'occuper des intérêts suivants :

Virements, avances, placement de fonds, paiement à domicile, tant à Paris qu'en Province; — Encasements de coupons. Effets, factures, créances, assurances, renseignements de toute nature, achats, ventes de propriétés. — Ecrire, franco, en indiquant des références, à la Caisse d'avances sur Titres, ex-Comptoir de la rive gauche, 31, rue des Saints-Pères, Paris. (608)

INJECTIONS ET DRAGÉES

A. TARDIEU.

Dans les principales pharmacies (Maladies secrètes). Commission, export : 8, rue Payenne, Paris.

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

M. DÉZÉ, relieur-papetier à Saumur, demande un apprenti.

GRAND SUCCÈS

LA VELOUTINE

est une poudre de riz spéciale préparée au bismuth, par conséquent d'une action salutaire sur la peau.

Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

CH. FAY

Parfumeur, rue de la Paix, 9.

LE CHOCOLAT-MENIER SE VEND PARTOUT ON ÉVITERA LES CONTREFAÇONS EN EXIGEANT le véritable nom.

Saumur, imp. de P. GODET.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur sousigné